

Réf: Dossier N° 048733

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ACL LANDS »

Siège social Abidjan, Marcory, ZONE 4, Lot 66, Ilot 100

Aux termes de la DNSV et des Statuts AUTHENTIQUES en date du vendredi 19 novembre 2021 reçus par Me KOUAME ASHANTY , NOTAIRE, et enregistrés au CEPICI le 14/10/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ACL LANDS »

Objet :
- La promotion et la gestion immobilière;
- Le Conseil immobilier;
- Tous travaux de lotissement de parcelles;
- Travaux en tout corps d'état du bâtiment;
- Toutes prestations agricoles;
- Les prestations de services divers;

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, ou financières, immobilières ou mobilières, de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Capital social 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Marcory, ZONE 4, Lot 66, Ilot 100

Dirigeant(s) : M ALE-CHARLES LUC JOSUE BECHO (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-07004 du 19/11/2021 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°35248/GTCA/RC/2021 du 19/11/2021



Pour Avis

Le CEPICI